

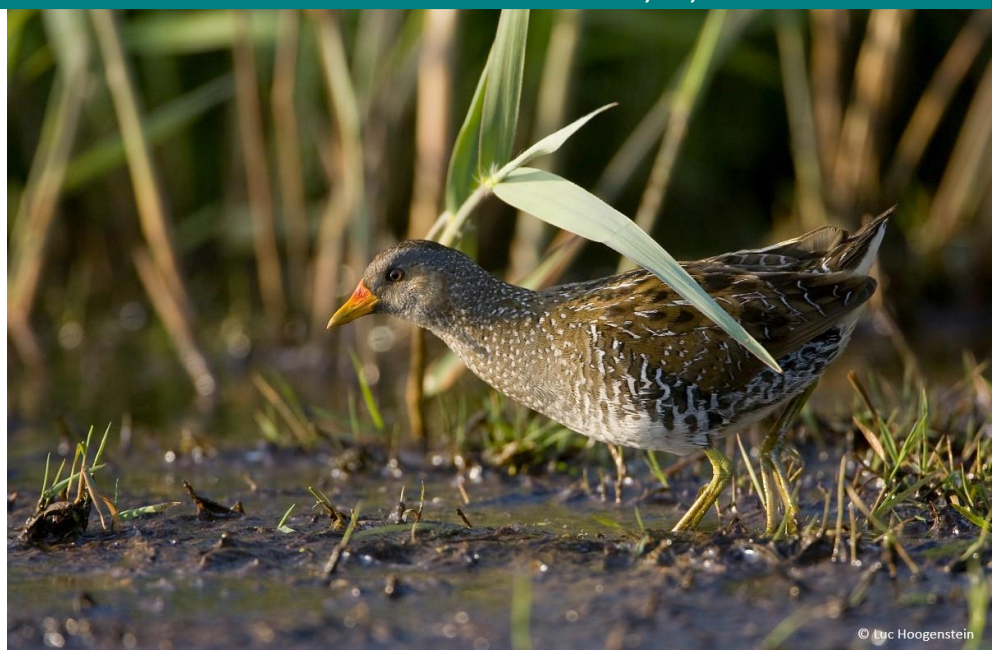


GISELE testcase 4 – Plan de protection des espèces pour le busard cendré en Flandre

Identification des motivations et des obstacles des propriétaires terriens à la réalisation de petits éléments paysagers

LIFE Belgian Nature Integrated Project

LIFE14 IPE/BE/000002 BNIP



© Luc Hoogenstein

Michael Leone, Lieven de Smet, Carla Arthur
Moyersoen, Myrthe Van Brempt, An-Sofie
Tas, Myriam Dumortier

Table des matières

.....	1
1 Introduction.....	3
2 Méthode.....	5
2.1 Identification des parties prenantes	5
2.2 Identification des impacts socio-économiques.....	6
2.3 Enquête de perception.....	8
3 Résultats.....	9
3.1 Motivations et obstacles pour les agriculteurs	9
3.1.1 Économie d'échelle	13
3.1.2 Subventions	14
3.1.3 Relation entre agriculture et nature	14
3.1.4 Chemins de fer.....	17
3.1.5 Chasseur-propriétaire terrien.....	18
3.1.6 Échange de terres.....	23
3.1.7 Diversification des cultures	24
3.1.8 Circuit court.....	24
3.1.9 Renforcement et échange des connaissances et accompagnement	24
3.1.10 Coopération entre acteurs	25
4 Discussion	26
4.1 Enseignements méthodologiques pour le manuel AISE.....	26
4.2 Discussion de l'étude de cas.....	27
5 Sources	30
6 Annexes	32
6.1 Bijlage 1: Interviewgids.....	32

NB : Les annexes ne sont que disponibles dans leur langue d'origine (NL).

1 Introduction

Il est de plus en plus souvent demandé aux chefs de projet d'évaluer les aspects socio-économiques d'un projet de nature. Une analyse de l'impact socio-économique (AISE) est un ensemble de méthodes permettant de visualiser l'influence d'un projet de restauration ou de conservation de la nature sur l'économie et les sociétés locales. Le projet GISELE, en collaboration entre ANB, INBO, VITO, SPW, DEMNA, UNamur, ULiège/Gembloux et UAntwerpen, développe un guide pour la mise en œuvre d'une AISE (Cahier de charges ANB/LIFE 14 IPE BE002 BNIP - Action D1/2017/01). Ce guide vise à expliquer comment planifier et réaliser une AISE. Il est principalement destiné aux chefs de projet de restauration et de conservation de la nature, mais peut aussi être utilisé par ceux qui exécutent ou réclament une AISE pour des projets divers. Le chef de projet peut réaliser l'AISE lui-même avec son équipe, mais peut également demander à un tiers de s'en charger et engager alors un bureau d'études. En outre, ce guide s'avère également utile pour les personnes chargées de rédiger et d'examiner les demandes de projets pour lesquels une AISE ou un plan d'approche pour une AISE est réclamé(e).

Pour l'élaboration du manuel GISELE, cinq études de cas ont été utilisées comme cas test. Ces études de cas ont pour objectif premier de tester les principes et la faisabilité d'une AISE dans différentes situations. Les tests ont été menés en étroite coopération avec les propriétaires de projet, de façon à générer aussi systématiquement des informations et connaissances utiles sur les aspects socio-économiques du cas, qui peuvent ensuite être appliquées au projet ou donner lieu à une étude plus approfondie. Dans l'étude de cas Busard cendré, les étapes suivantes du manuel GISELE ont été suivies : 1. Identification des parties prenantes, 2. Identification des impacts (exprimés en motivations et obstacles). Les outils suivants du manuel ont été utilisés : la consultation des parties prenantes et, plus spécifiquement, la réalisation d'entretiens (en profondeur) semi-structurés.

Le présent rapport aide à appréhender les raisons du succès très modeste de la réalisation de petits éléments paysagers (PEP) (aussi parfois appelés *structures fixes*) au cours de la première période du Plan Busard (voir Encadré 1 : description du projet). Avec les conclusions, nous fournissons à l'Agence de la Nature et des Forêts (ANB), à la Société flamande terrienne (VLM) et au Paysage régional (PR), ainsi qu'à leurs partenaires, de nouvelles informations sur les motivations et les obstacles à la mise en œuvre de nouveaux PEP chez les parties prenantes. Ces connaissances leur seront utiles pour la suite du Plan Busard. Ces motivations et obstacles peuvent être perçus comme des impacts socio-économiques. Il s'agit des effets sur l'économie locale, la société et les services écosystémiques pertinents sur le plan social. Les PEP peuvent offrir plusieurs avantages (ou impacts positifs), comme la protection contre l'érosion, l'absorption des eaux, la facilitation de la pollinisation et la lutte naturelle contre les maladies (voir notamment Holden et al., 2019 ; Sutter et al., 2018 ; Tamburini et al., 2020 ; Van Vooren et al., 2017).

Grâce aux entretiens en profondeur, les conclusions contiennent également, outre les impacts socio-économiques, des descriptions du système et du contexte qui influencent les obstacles et les motivations. Cette base d'informations permet d'ajuster le projet, de communiquer sur l'importance et les mérites du projet, et d'entrer en dialogue avec les parties prenantes.

Cette introduction est suivie d'une description de l'approche de l'étude (chapitre 2). Les résultats des entretiens (motivations, obstacles et options alternatives) sont ensuite présentés (chapitre 3). La

discussion (chapitre 4) aborde, dans un premier temps, l'approche méthodologique dans le contexte du manuel AISE, puis les conclusions de l'étude de cas Busard cendré.

Encadré 1. Description du Plan Busard.

Le Plan Busard est un programme de protection des espèces soutenu par six partenaires (à savoir le Paysage régional Zuid-Hageland, la Société flamande terrienne (VLM), le Groupe de travail Busard cendré, le Groupe de travail Bruant proyer et le Paysage régional Hesbaye et Fourons) et approuvé en 2015 par la ministre flamande de l'Environnement, de la Nature et de l'Agriculture. Ce projet a pour objectif d'établir quinze couples nicheurs de busards cendrés dans l'écosystème de la région limoneuse flamande et des environs. Le busard cendré, qui figure sur la Liste rouge depuis 1999, se rencontrait auparavant surtout dans les paysages ouverts durant sa période de reproduction en été, mais est aujourd'hui rarement observé. Pour augmenter la population de couples nicheurs de deux à quinze, 450 hectares de nouvel habitat (dont 360 hectares en région limoneuse flamande) doivent être créés. En étroite coopération avec des agriculteurs et d'autres propriétaires terriens de la région limoneuse, des accords sont conclus afin d'atteindre cet objectif. Ces accords volontaires encouragent les agriculteurs à s'engager dans des contrats de gestion (80%), d'une part, et à étendre encore les petits éléments paysagers dans la région, d'autre part (20%). Des conditions favorables pour le busard sont ainsi mises en place, et les oiseaux sont accueillis en toute sécurité dans le paysage belge pendant leur période de reproduction (Vandegehuchte, 2015).

2 Méthode

Les deux premières étapes du manuel AISE GISELE ont été élaborées dans cette étude de cas, à savoir l'identification des parties prenantes et l'identification des impacts. Cette feuille de route générale du manuel a été concrétisée et spécifiée afin de mieux correspondre à l'objectif et au contexte de l'étude de cas. Différentes discussions avec l'ANB, la VLM, le PR et les chercheurs de l'INBO ont permis de définir l'approche, la portée et les objectifs de l'étude de cas Busard cendré. Les objectifs sont les suivants :

1. explorer les impacts, positifs et négatifs, attendus et perçus par les propriétaires/gestionnaires de structures fixes pour le busard cendré ,
2. fournir des informations et outils supplémentaires au PR, à l'ANB et à la VLM afin de dialoguer avec les propriétaires/gestionnaires au sujet de la réalisation des structures fixes pour le busard cendré ,
3. générer des connaissances supplémentaires pour les indemnités de service (côté de l'offre) que la VLM veut instaurer.

Il a été décidé de mener des entretiens semi-structurés avec les parties prenantes afin de répondre aux objectifs. De cette manière, une méthode du manuel GISELE, à savoir la réalisation d'entretiens afin d'identifier les impacts socio-économiques, a aussi pu être testée. Cette méthode n'avait encore jamais été appliquée aux autres études de cas GISELE. Pour les entretiens, les parties prenantes susceptibles d'être interrogées ont d'abord été identifiées.

2.1 Identification des parties prenantes

L'identification des parties prenantes est une étape cruciale permettant de définir la portée du projet. Il est important d'inclure toutes les parties prenantes pour avoir une image complète de la réalité. Une coopération entre tous les partenaires (ANB, VLM, PR et INBO) a permis d'identifier et d'étudier les groupes de parties prenantes de cette étude de cas. Une liste des parties prenantes qui jouent un rôle dans la formation et l'influence directe ou indirecte du paysage a été établie : agriculteurs, communes, organisation de comptage de la biodiversité, planificateurs d'entreprise de la VLM, chasseurs, CPAS, fabriques d'église et gestionnaires des voiries, des voies navigables, des chemins de fer et des réseaux haute tension. Parmi ces groupes de parties prenantes, des candidats ont été recherchés pour passer des entretiens dans le but d'identifier les impacts socio-économiques de l'aménagement de structures fixes dans le paysage. Les candidats ont été sélectionnés sur la base de différents critères : les candidats sont propriétaires terriens ou agriculteurs ou travaillent sur le thème de la biodiversité dans l'agriculture, les propriétaires terriens/paysans ont déjà aménagé des structures fixes pour le busard cendré (ex post) ou envisagent d'en aménager (ex ante), et leurs terres se situent dans la région limoneuse, conformément à la portée géographique du Plan Busard cendré. En fin de compte, quatorze personnes, réparties sur différents groupes, ont participé à l'enquête (voir Tableau 1).

Tableau 1 : Descriptions de fonction des répondants et groupe de parties prenantes auquel ils appartiennent.

Groupe de parties	Nombre de	Description de fonction du répondant
-------------------	-----------	--------------------------------------

prenantes	répondants	
Agriculture	4	Agriculteur et président du Groene Kring
		Agriculteur wallon actif dans le Plan Busard en Flandre (agriculture biologique)
		Agriculteur et membre du Groene Kring
		Agriculteur biologique
Commune	4	Bourgmestre de Hoegaarden et agriculteur
		Spécialiste de la gestion des espaces verts, commune de Hoegaarden
		AFSCA et conseiller communal à Boutersem
		Commune de Tirlemont, CPAS
Planification d'entreprise VLM	2	Planificateur d'entreprise partie limbourgeoise de la Hesbaye
		Planificateur d'entreprise VLM Zuid-Hageland
Organisation de comptage de la biodiversité	2	Meetnet Agrarische Soorten au Limbourg
		Actif dans le groupe de travail oiseaux Brabant de l'Est et le Meetnet Agrarische Soorten
Chasse	1	Représentant de l'unité locale de gestion du gibier et chasseur
Chemins de fer	1	Conseiller environnemental Infrabel

2.2 Identification des impacts socio-économiques

L'identification des impacts a été définie dans cette étude de cas comme la description des différents obstacles et motivations à l'aménagement de petits éléments paysagers dans le cadre du Plan Busard cendrée, que perçoivent les propriétaires terriens et les paysans. À cet effet, des entretiens semi-structurés ont été menés avec les répondants sélectionnés. Un guide d'entretien élaboré à l'avance servait de fil conducteur, avec la liberté de s'en écarter en fonction du contexte des candidats. Il est disponible à l'Annexe 1. Les questions étaient adaptées en fonction du contexte des répondants. Il y a en effet des répondants qui ont déjà aménagé des structures fixes (ex post), des répondants qui ne l'ont encore jamais fait, mais qui sont intéressés (ex ante), et des répondants qui ne possèdent pas de terres, mais qui travaillent sur le thème dans la région limoneuse. Les entretiens portaient sur les motivations et obstacles généraux, ainsi que sur les motivations et obstacles pour des PEP spécifiques.

Les PEP spécifiques abordés au cours de l'entretien sont repris dans le Tableau 2. Il était également demandé au répondant s'il appliquait d'autres mesures susceptibles d'avoir un impact positif pour le busard cendré. Les entretiens ont été organisés en ligne et enregistrés via la plateforme numérique Zoom ; ils duraient en moyenne une heure. Tous les répondants ont donné leur consentement éclairé au préalable pour leur participation et l'enregistrement de l'entretien via un formulaire RGPD.

Tableau 2 : Listes des PEP abordés au cours des entretiens.

PEP	Explication
Haies	Plantations linéaires d'arbustes qui sont gardés compacts via une taille annuelle.
Taillis	Plantations linéaires d'espèces d'arbustes et de broussailles qui peuvent pousser librement en hauteur et en largeur, et ne sont taillés qu'une fois tous les deux ou trois ans.
Talus boisés	Éléments paysagers linéaires continus et libres composés de taillis à plusieurs rangs d'une largeur minimale de 5 mètres.
Bande tampon chemins creux	Bande de protection de végétation le long des parois de chemins creux.
Bande tampon cours d'eau	Bande de protection d'herbe ou de végétation ripicole spontanée le long des cours d'eau.
Mares	Plans d'eau assez petits et peu profonds avec des plantes aquatiques immergées et flottantes, mais peu de plantes aquatiques et fluviatiles hautes, et des berges peu inclinées.
Bassins d'attente	Zone de trop-plein, pour récupérer temporairement les eaux excédentaires.
Talus broussailleux	Dénivellation ou mini-terrasse sur une pente, généralement couverte de broussailles.
Chemins non revêtus	Chemins sans revêtement, font office de rubans verts dans le paysage.
Fourrés	Végétation broussailleuse de 1 à 5 mètres de haut.
Réserves de terres arables	Essentiellement connues comme des champs de céréales d'hiver en friche pour les oiseaux des champs granivores. Ces parcelles ont initialement été conçues pour la flore des champs rare.

Les enregistrements n'ont pas été transcrits littéralement, mais un rapport de synthèse reprenant tous les obstacles et motivations mentionnés par PEP a été rédigé pour chaque entretien. Ces rapports de synthèse ont généré les données de base pour l'analyse, qui a permis l'identification des principaux obstacles et motivations et la discussion de mesures alternatives.

2.3 Enquête de perception

Les motivations et obstacles identifiés au cours des entretiens reflètent les perceptions du répondant. Notre analyse conserve ces perceptions dans les résultats, même si elles peuvent contenir des inexactitudes factuelles. C'est la réalité telle que les répondants la perçoivent. Afin d'aboutir à des améliorations ou des solutions, il faudrait tenir compte des perceptions qui existent.

3 Résultats

Dans un premier temps, les motivations et obstacles à la réalisation de PEP par type de propriétaire terrien sont abordés (section 3.1). La plus grande attention est portée au secteur agricole (section 3.1), qui exploite une grande partie de la région limoneuse et qui est aussi un groupe cible principal pour les mesures du Plan Busard. Une attention est également accordée aux motivations et obstacles à la réalisation de PEP par les communes sur des terrains publics (section 3.2). De plus, deux propriétaires terriens (semi-)privés (section 3.3) sont interrogés sur leurs motivations et leurs obstacles à la réalisation de PEP. Il se peut qu'il y ait ici des opportunités de réalisation de PEP, en dehors de l'agriculture. Ensuite, les motivations et obstacles pour des PEP spécifiques sont présentés (section 3.4), de façon qu'ils puissent être pris en compte dans la réalisation de PEP spécifiques. Enfin, la section 3.5 présente les conclusions des entretiens sur les voies alternatives qui peuvent être empruntées pour réaliser des PEP.

3.1 Motivations et obstacles pour les agriculteurs

Au cours des entretiens avec les agriculteurs, les obstacles cités étaient considérablement plus nombreux que les motivations. Compte tenu du peu de succès rencontré par la réalisation de petits éléments paysagers pendant la première période du Plan Busard (contrairement au succès des contrats de gestion (voir Encadré 2), cela n'a rien d'étonnant. Au fil des ans, beaucoup de PEP ont disparu, et leur réintroduction n'est pas une chose évidente pour les agriculteurs. Néanmoins, une série de motivations ont aussi été mentionnées par les agriculteurs :

- Motivations écologiques :
 - intérêt personnel pour la biodiversité (en général) ou pour des espèces animales (spécifiques), dans le cadre d'une exploitation biologique ou non.
- Motivations socio-écologiques :
 - contribuer à un paysage agréable et accroître l'intérêt esthétique ;
 - attirer des insectes tels que les pollinisateurs et ceux qui aident à lutter contre les maladies ;
 - la présence de nombreux rapaces (en raison des PEP) permet une meilleure gestion des populations de proies ;
 - prévention de l'érosion ;
 - briser le vent et réduire le stress pour les cultures. La sécheresse et le vent créent un stress important et sont un problème ;
 - effet d'atténuation des grandes structures fixes ; moins de sécheresse en été et moins de froid en hiver ;
 - ombre sur les pâturages durant les étés chauds ;

- réduction de la dérive (diminution de l'écoulement des pesticides dans les cours d'eau) ;
- alimentation pour le bétail.
- Motivations socio-économiques :
 - une indemnité financière ;
 - améliorer l'image d'une exploitation agricole. L'intérêt public de la nature augmente et un agriculteur peut y répondre ;
 - entretenir une bonne connexion avec la communauté (villages environnants) ;
 - attirer les habitants locaux et les touristes vers le magasin fermier grâce à l'environnement attrayant ;
 - certains agriculteurs ne veulent pas participer à l'économie de la consommation et à l'économie d'échelle y afférente. Ces agriculteurs sont plus ouverts aux structures fixes sur leurs terres ;
 - plus grande intimité.

La principale motivation citée par plusieurs participants est **une bonne indemnité**. Le fait d'en retirer quelque chose motive les agriculteurs à adapter leur comportement, et ce qu'il s'agisse d'un avantage financier ou d'autres avantages offrant une plus-value. Pendant les entretiens, peu d'agriculteurs imaginaient pouvoir tirer une plus-value des PEP. Il y aurait lieu de miser non seulement sur les indemnités, mais aussi sur une meilleure connaissance des avantages des PEP chez l'agriculteur, ce qui peut jeter les bases d'un changement des mentalités concernant la réalisation et la gestion des PEP (voir section 3.3 : renforcement et échange des connaissances et accompagnement).

Encadré 2 : Contrats de gestion

Les entretiens confirment le succès des contrats de gestion (CG) pour le busard cendré. Les agriculteurs se sont montrés favorables aux CG pendant les entretiens. L'intérêt découle essentiellement de la bonne indemnité octroyée en échange. Les conditions jugées importantes par l'agriculteur, comme le fait que le CG s'inscrive dans le cadre de la gestion de l'entreprise (les règles du CG sont à intégrer dans l'entreprise) et qu'il ne soit pas définitif (l'agriculteur peut « conserver sa liberté »), jouent également un rôle à cet égard. D'autres motivations ont aussi été mentionnées pour la conclusion du CG, comme la volonté de faire quelque chose en plus pour les oiseaux et le fait qu'il s'agit d'une manière sûre d'expérimenter avec une culture (luzerne) qui résiste mieux à la sécheresse. Plusieurs participants ont indiqué que la conclusion du CG est une solution gagnant-gagnant. En revanche, quelques agriculteurs craignaient les mauvaises herbes à cause du CG, mais selon leurs propres dires, l'expérience s'est avérée positive après la première année.

Pour certains agriculteurs, le principal défi du CG était la réaction de la communauté (agricole). Les agriculteurs pionniers ont reçu des réactions négatives d'autres agriculteurs. Certains agriculteurs se méfient de tout ce qui a à voir avec le thème de la nature (voir aussi section 3.1.1 : obstacles pour les

agriculteurs). Il a toutefois été indiqué que les jeunes agriculteurs sont plus ouverts aux CG. Un participant a l'impression que les jeunes agriculteurs ont une autre image de la nature et de la cohérence écologique que les vieilles générations et qu'ils sont dès lors plus favorables à une plus grande diversité (des cultures) et à des cultures de plus petite envergure.

Les participants ont cité plusieurs obstacles à la réalisation de PEP. La perception est souvent qu'un PEP est synonyme de baisse du rendement, de dégâts et de charge administrative supplémentaire. De plus, il y a la crainte que dès que le PEP se trouve sur les terres, l'agriculteur n'ait plus son mot à dire à son sujet. Tous les obstacles sont de nature socio-économique :

- Le caractère « fixe » est un obstacle :
 - le PEP est un élément fixe qui ne peut être retiré qu'avec une autorisation de modification de la végétation ; le déplacement de terres arables ou de prairies est perçu comme quelque chose d'indésirable/de désagréable ;
 - peur de ne plus avoir leur mot à dire s'ils veulent retirer le PEP ;
 - peur que le PEP pose un problème dans la division et la vente des terres ou en cas d'échange mutuel de terres (sans notaire), ou que les successeurs rencontrent des problèmes plus tard ;
 - les agriculteurs qui se trouvent dans un périmètre de remembrement n'osent pas aménager de PEP, car ils ne savent pas s'ils vont conserver leurs terres. Et ils ne veulent pas être confrontés à la colère d'autres agriculteurs si ceux-ci acquièrent leurs terres ;
 - beaucoup d'agriculteurs ne sont pas propriétaires des terres qu'ils cultivent, mais louent ou prennent à ferme des terres de propriétaires terriens, fabriques d'église, CPAS, entreprises, banques, assureurs, etc. Ces propriétaires préfèrent souvent que les terres restent dans l'état où ils les ont achetées et n'acceptent par conséquent pas la plantation de PEP. L'agriculteur n'ose souvent pas non plus le demander. Une bonne entente avec le propriétaire terrien est importante pour les agriculteurs, et les propriétaires terriens en sont conscients et exercent une forte influence.
- Peur d'une baisse de rendement :
 - la place occupée par un PEP ne peut pas être utilisée pour les cultures, ce qui entraîne une perte de production (aussi aux bords, par exemple à cause de l'ombre) ;
 - l'entretien d'un PEP requiert du travail supplémentaire (coûts et temps). Une indemnité de gestion est intéressante, mais doit au moins couvrir les frais ; sinon, cela ne vaut pas la peine. De plus, l'aide ne peut pas s'arrêter après x années, car le caractère fixe continue à engendrer des coûts et des problèmes pour les agriculteurs ;
 - peur que la superficie subventionnable des terres sur lesquelles il y a des PEP diminue ;
 - les PEP gênent les véhicules agricoles (voir aussi section 3.1.1).

- Peur que des dommages soient causés aux PEP ou aux parcelles :
 - il faut faire doublement attention à l'utilisation de produits chimiques, car ils peuvent endommager les PEP ;
 - peur que le PEP porte atteinte aux animaux sauvages ;
 - peur des mauvaises herbes ou de l'extension des racines des PEP :
 - aussi crainte d'une propagation dans les terres arables limitrophes d'autres agriculteurs, qui mettent ensuite la pression pour rompre le contrat ;
 - les PEP ne sont pas perçus comme une plus-value en termes de rétention d'eau. La perception est que les plantations privent les parcelles et les cultures d'eau.
- Coût financier :
 - pour l'aménagement de PEP, il y a un seuil pour l'aide du Fonds flamand d'Investissement agricole (VLIF). Le montant d'entrée s'élève à minimum 1 000 euros. De plus, tous les agriculteurs ne sont pas éligibles :
 - une autre solution est de nouer une collaboration avec le PR, ce qui permet de répartir les coûts (50/50) ;
 - pour l'entretien, un CG (de cinq ans) peut être conclu, mais les agriculteurs craignent que celui-ci ne soit pas prolongé après cinq ans, ce qui les mettrait en difficulté.
- Sur le plan administratif :
 - responsabilités morcelées des organismes publics. Pour l'aménagement d'un PEP, les agriculteurs ont droit à une aide du VLIF, mais pour la gestion de ce PEP, ils doivent être affiliés à la Société flamande terrienne (VLM). Et si leur investissement n'est pas suffisamment élevé, ils ont plutôt intérêt à collaborer avec le PR. Les agriculteurs préfèrent se concentrer sur leur exploitation plutôt que de perdre du temps dans la paperasserie administrative relative aux PEP ;
 - peur de recevoir une amende ou de perdre des primes à cause d'une erreur administrative ou sur le terrain. Les règles ne sont pas toujours très claires et un agriculteur a déjà pas mal de papiers à remplir (par voie électronique). L'amende ou la perte de primes n'est souvent pas proportionnelle à l'infraction. Et l'agriculteur reste difficile à convaincre par la suite ;
 - manque de coordination entre les différentes instances et mesures pouvant mettre les agriculteurs en difficulté. Dans le cadre du Plan d'action en matière d'engrais (MAP6), il n'a par exemple pas été tenu compte des CG, si bien que certains agriculteurs qui ont participé au projet pour le busard cendré ont eu des problèmes.

Il y a aussi des éléments qui peuvent être à la fois une motivation et un obstacle pour la réalisation de PEP. Au cours des entretiens, il s'est avéré que c'est le cas pour le site et la culture organisationnelle. Les agriculteurs ont indiqué que certains **sites** semblent mieux se prêter aux PEP, car le paysage y est

plus adéquat (plus de haies, buissons, chemins creux bordés de végétation, etc.). Dans les paysages ouverts et/ou les paysages qui comportent des terres fertiles, la plantation ou la possession de PEP est jugée contre nature. Surtout quand ces terres sont achetées à un prix élevé, l'investissement doit être amorti et ce serait dommage d'y installer des PEP (voir ci-dessous : section 3.1.1 Économie d'échelle). Par ailleurs, les agriculteurs semblent avoir des **cultures organisationnelles** différentes. Selon un participant, il y a par exemple une différence entre les agriculteurs flamands et wallons, ces derniers possédant plus d'arbres et de bandes riches en herbes et fauchant moins.

Outre les obstacles susmentionnés, l'agriculteur travaille dans un contexte qui complique encore le choix de réaliser des PEP supplémentaires sur son terrain. Les sections suivantes se penchent sur la tendance de l'économie d'échelle, l'application de subventions, la relation difficile entre le secteur agricole et celui de la nature, et son effet sur les PEP.

3.1.1 Économie d'échelle

Bon nombre d'agriculteurs se retrouvent dans une réalité où l'économie d'échelle est nécessaire pour rester rentable. Pour survivre, ils achètent ou échangent des terres ou pratiquent le remembrement afin d'accéder à de plus grandes parcelles. Les parcelles contiguës sont intéressantes, car il y a moins de coins, etc. (meilleur rendement à l'hectare, plus faciles à cultiver et à pulvériser). Ces dernières décennies, les paysages ont donc été « déshabillés » et aménagés exclusivement pour rendre l'agriculture confortable et réaliser une meilleure production. Au cours des premiers remembrements, peu d'attention était consacrée aux espaces verts. Il n'est pas évident de faire maintenant un pas en arrière pour revenir à de plus petites parcelles et davantage de PEP.

Face aux besoins importants, beaucoup d'agriculteurs s'occupent uniquement de (la maximisation de) la production, ce qui ne va pas de pair avec la réalisation de nouveaux PEP. Par exemple, en raison de l'économie d'échelle, bon nombre d'agriculteurs ont investi dans de plus grosses machines permettant de cultiver facilement de plus grandes parcelles (plus grandes parcelles = gains d'efficacité pour les cultiver). Les PEP entravent l'utilisation de ces machines. Ils peuvent en outre aussi gêner le chargement des récoltes à rue. Ou en cas d'investissement dans des terres fertiles chères, la présence de PEP peut gêner l'amortissement.

Le fait est que l'agriculture est un secteur économique. Cela est renforcé par les petites marges de bénéfice, alors que les charges ont fortement augmenté. Les agriculteurs font donc des choix économiques (sous l'influence ou non de ce qui leur est raconté via les organisations agricoles) pour pouvoir gagner (suffisamment), et actuellement, les PEP n'ont pas de place dans cette histoire pour les agriculteurs traditionnels.

Derrière l'économie d'échelle, il y a la pression de la distribution et de l'industrie qui pratiquent des prix cassés et demandent de gros volumes uniformes. La pression pour entrer dans l'agriculture de précision est de plus en plus forte, ce qui augmente les charges et la dépendance de l'agriculteur, étant donné que celui achète non seulement les produits agrochimiques mais aussi la technologie de l'industrie. L'industrie est ainsi encore plus puissante qu'elle ne l'était déjà. Les agriculteurs traditionnels sont (selon leur expérience) forcés de s'agrandir pour rester compétitifs et recherchent les solutions les plus avantageuses sur le plan économique (en termes de parcelles, cultures et

subventions (voir section suivante)). Il en va en partie aussi de même pour les exploitations agricoles biologiques.

3.1.2 Subventions

Des subventions pourraient conduire les agriculteurs vers des pratiques agricoles plus durables en soutenant financièrement ces pratiques. Selon les agriculteurs interrogés, la plupart des subventions sont actuellement utilisées pour les légumes et les cultures industriels. En raison de la pression subie par les agriculteurs, les cultures les plus intéressantes sur le plan financier sont dès lors choisies. Par exemple, la culture de pommes de terre est financièrement très attrayante compte tenu du prix obtenu pour le produit auquel s'ajoute la subvention. Un agriculteur qui cultive des pommes de terre pour le marché mondial (quand c'est possible) fait de meilleures affaires et peut rester compétitif/survivre plus longtemps.

Certaines cultures ont disparu ou menacent de disparaître, car elles ne sont pas rentables sans subvention, et ce alors même que certains avantages sont octroyés à ces cultures (par exemple, stockage de CO₂ des betteraves sucrières¹). La diversité des cultures diminue elle aussi de ce fait, alors qu'une plus grande diversité est justement favorable pour les rapaces comme le busard cendré. Deux agriculteurs interrogés ont plaidé pour que les subventions soient justement utilisées pour rendre les pratiques plus durables et renforcer le paysage, par exemple en octroyant des primes pour les cultures qui menacent de disparaître, pour la diversification des cultures ou pour l'application de pratiques agricoles respectueuses de la nature. Une demande qui n'est pas entendue par les organisations agricoles. Il y a donc du pain sur la planche pour les pouvoirs publics (de l'UE et régionaux).

3.1.3 Relation entre agriculture et nature

Il existe un champ de tension important entre le secteur agricole et celui de la nature, ce qui a aussi un impact sur les PEP et sur leur réalisation. Les agriculteurs peuvent se montrer très méfiants par rapport à tout ce qui est un tant soit peu « vert », au point de refuser une discussion sur la possibilité d'aménager une bande tampon, par exemple. Une telle opposition au « vert » est souvent devenue une attitude de principe à la suite mauvaises expériences du passé. Par exemple, des tensions qui se sont exacerbées en raison de remembrements dans le passé, et qui ont conduit Natuurpunt à prendre des terres, exercent encore une influence sur la perception du secteur de la nature par les agriculteurs. Un répondant qui discute parfois de la plantation de PEP avec des agriculteurs a aussi fait remarquer qu'ils se renferment vite dès que le sujet est abordé. Il a également indiqué qu'un agriculteur influent (qui siégeait au conseil environnemental du village) avait eu de mauvaises expériences avec la Société flamande terrienne (VLM) au sujet de bandes d'érosion fauchées et que de nombreux agriculteurs l'ont ensuite suivi dans les actes et dans les paroles.

Les agriculteurs qui veulent bien faire quelque chose pour la nature craignent les réactions des autres agriculteurs et subissent une pression sociale. Certains agriculteurs réagissent de manière agressive. Deux participants qui ont été parmi les premiers de leur entourage à conclure un CG ont été, selon

¹ Pour le raisonnement, voir par exemple <https://www.trouw.nl/nieuws/biet-bindt-kooldioxyde-beter-dan-bos~b64c0fdc/> ou <https://www.irs.nl/interessegebieden/alle-interessegebieden/nieuws/koolstofdioxide-vastleggen-suikerbieten-zijn-er-goed-in/>

leurs propres dires, « *un peu traités d'hérétiques dans leur communauté* ». Comme ces agriculteurs ne veulent pas créer de conflit ou craignent les réactions, ils se montrent frileux à l'idée de réaliser des éléments verts.

Dans le secteur de la nature, il y a aussi des personnes trop fondamentalistes, ce qui, selon quelques participants, déclenche des réactions inverses :

« [...] *des fermiers qui se renferment vraiment, qui se mettent en colère, qui à un moment donné, disent : assez.* »

Ce climat n'est pas favorable pour convaincre les agriculteurs d'investir dans des PEP. Selon les répondants, il faut justement une concertation constructive impliquant une écoute mutuelle et une ouverture à la coopération. Ils sont d'avis qu'il est bien de chercher des personnes ouvertes à la coopération, même si cela n'élimine pas les autres points névralgiques (comme la crainte de la réglementation et des coûts).

3.2 Motivations et obstacles pour les communes

Depuis les remembrements, et la disparition des PEP qu'ils ont induite, les communes voisines rencontrent davantage de problèmes avec le drainage des eaux, ce qui provoque une érosion et des coulées de boue et entraîne des frais élevés de nettoyage des voiries et des égouts. À cela s'ajoute la problématique de la sécheresse. Les communes sont de plus en plus conscientes de la nécessité d'étendre et de mieux gérer les PEP (en tant que partie de la solution) afin de mieux retenir l'eau dans le paysage. Les dépenses engagées pour nettoyer les rues, entre autres, amènent les communes à accorder une plus grande attention à la protection et à l'extension des PEP. Des mesures de lutte contre l'érosion peuvent facilement être associées au Plan Busard afin de réaliser des situations gagnant-gagnant pour la nature et d'atténuer les effets de l'érosion. Les entretiens avec les participants qui travaillent dans le secteur public ont fait ressortir les motivations suivantes pour la réalisation d'un plus grand nombre de PEP :

- Motivations écologiques :
 - améliorer la biodiversité et tendre vers une gestion plus écologique.
- Motivations socio-écologiques :
 - protéger le village/la ville contre les dommages causés par l'érosion ;
 - renforcer l'intérêt esthétique avec des PEP caractéristiques de la région :
 - contribue à l'identité de la région et de ses habitants ; un « élément de fierté » ;
 - un rattachement au Plan Busard est bénéfique à plus d'un titre :
 - une motivation pour procéder de manière plus ciblée grâce à une coopération/un soutien du PR ;
 - le busard est une « espèce parapluie » : d'autres espèces (ou la biodiversité

en général) profitent des mesures ;

- apporte une contribution à d'autres objectifs comme le climat et la qualité du sol (« win-win ») ;

- Motivations socio-économiques :

- un paysage plus diversifié avec des PEP caractéristiques de la région attire les touristes ;
- économiser sur les frais encourus pour nettoyer les fossés, les rues pleines de boue, les bassins d'attente, etc. ;
- un cofinancement par le Paysage régional facilite les investissements pour les communes.

D'une part, la commune peut réaliser davantage de PEP sur son territoire. Pour identifier les opportunités, la commune doit être bien au courant des terres en sa possession en périphérie et des limites, par exemple avec les agriculteurs. Un soutien et un accompagnement par des personnes ayant des connaissances écologiques et le paysage (local) sont souhaités pour trouver de bons sites et pour identifier et appliquer les mesures et la gestion adéquates. Un avantage cité pour la réalisation de PEP sur le territoire communal est que la commune peut en assurer elle-même la gestion. D'autre part, la commune peut encourager les agriculteurs à réaliser davantage de PEP, par exemple en entrant en dialogue ou en nouant des collaborations avec eux ou en leur accordant une aide financière. Un participant indique cependant qu'il est en général difficile de convaincre un agriculteur.

Quelques obstacles mentionnés lors des entretiens.

- Obstacles socio-écologiques :

- cas de mauvaise gestion, comme une taille excessive de la végétation et une évacuation excessive de branches, broyats, etc. ;
- jeunes plantes qui ne survivent pas, car elles sont passées inaperçues lors du fauchage ou ont été mangées par le gibier :
 - cela peut être évité en plaçant des piquets en bois ou en protégeant les jeunes tiges avec des manchons, ou en ne fauchant plus autour des jeunes plantes, ce qui présente l'avantage de stimuler la pousse de la plante et d'améliorer la capacité de rétention d'eau du sol ;
- cas de mauvais aménagement, comme uniquement des bandes enherbées fauchées court, alors qu'il y a d'autres possibilités d'aménagement (par exemple, des haies). Ces bandes comportant uniquement de l'herbe (fauchée court) facilitent qui plus est le labourage sur les limites des parcelles :
 - une végétation plus haute est aussi plus avantageuse pour la nature, la protection contre l'érosion et la gestion des eaux.

- Obstacles socio-économiques :

- un collège des échevins composé principalement d'agriculteurs aura une attitude plus conservatrice à l'égard des PEP. La représentation du monde où seuls « les verts » veulent planter et prendre des terres est aussi présente ici ;
- certains agriculteurs ont tendance à chercher les limites de leurs parcelles et à les dépasser. Quand le respect des limites des parcelles est peu contrôlé, voire pas du tout, les agriculteurs osent cultiver leurs terres jusqu'à la limite, voire au-delà, occupant ainsi le terrain public et endommageant les PEP. Les agriculteurs voient souvent la plantation de nouvelles structures le long de leurs parcelles comme une « prise de terres », même si les terres appartiennent en réalité à la commune, mais que l'agriculteur les a toujours labourées en même temps que les siennes. Pour éviter que les agriculteurs labourent trop loin, une commune a installé des bornes en béton ou en pierre à côté des éléments verts ;
- l'entretien des PEP est un défi pour certaines communes en raison d'un manque de budget ou d'un service technique en sous-effectif.

3.3 Motivations et obstacles pour les autres propriétaires terriens

Outre les terres agricoles et publiques, d'autres terres (semi-)privées peuvent également être envisagées pour la réalisation de PEP, par exemple des terrains qui sont la propriété de CPAS, de fabriques d'église, de jardins, de propriétaires terriens privés ou de la société des chemins de fer. Pour des lopins de terre intéressants, il y aurait lieu de chercher des coopérations entre les propriétaires terriens et la commune ou des organisations de protection de la nature, par exemple. Des accords peuvent être conclus pour les frais d'aménagement et d'entretien. Les entretiens organisés avec Infrabel et un chasseur-propriétaire terrien ont permis de mieux comprendre leurs opportunités, leurs motivations et leurs obstacles.

3.3.1 Chemins de fer

Infrabel possède de nombreuses talus (bandes de 8 à 10 mètres de large) le long des voies ferroviaires. Ces bandes doivent de toute façon être entretenues pour garantir la sécurité et la fiabilité des voies. La végétation ne peut pas proliférer ni pousser trop haut, sans quoi cela risque d'endommager les voies. Ces bandes peuvent être aménagées et gérées de façon à contribuer aussi à la biodiversité. Des PEP comme des taillis ou des haies pourraient également être une possibilité ici. Il n'y a actuellement pas de taillis ni de haies sur le patrimoine d'Infrabel (uniquement des talus boisés), mais l'intérêt est bien présent. Infrabel possède également de grands terrains d'activité (« centres logistiques ») où des initiatives en faveur de la biodiversité sont prises, comme le semis de prairies fleuries. Au cours de l'entretien, les motivations suivantes pour améliorer la biodiversité (notamment en réalisant des PEP pour le busard cendré) ont été citées.

- Motivations socio-écologiques :
 - Infrabel recherche des situations gagnant-gagnant pour la gestion des talus de chemins de fer. Ils sont intéressés par d'autres solutions tant pour l'aménagement que pour la gestion des talus, si celles-ci sont favorables à la biodiversité, nécessitent peu d'entretien, sont financièrement avantageuses et s'inscrivent dans le cadre de la

gestion de l'entreprise. Il doit par exemple s'agir de plus grands tronçons de talus pour assurer la manœuvrabilité. Un exemple d'alternative donné était l'utilisation de moutons pour « tondre » certains morceaux :

- Infrabel recherche à cet effet des partenariats pour réaliser des situations gagnant-gagnant. Premièrement, parce que les partenaires locaux connaissent mieux l'environnement, et deuxièmement, parce qu'Infrabel ne dispose pas de tous les moyens (comme un berger avec des moutons) ;
 - Cela ne doit pas nécessairement être une situation gagnant-gagnant dans tous les cas. Une solution utile pour la biodiversité, mais qui a un certain coût peut quand même être envisagée ;
- la végétation est importante pour prévenir l'érosion.
- Motivations socio-économiques :
 - Infrabel entend se profiler comme une entreprise durable ; pour appuyer cette ambition, l'entreprise s'est inscrite au « Green Deal Entreprises et Biodiversité » ;
 - œuvrer autour du « vert » procure de l'énergie, y compris aux personnes qui travaillent sur le terrain.

Infrabel ne voit aucun obstacle spécifique, tant que la végétation ne compromet pas la sécurité des voies et qu'ils sont libres d'intervenir si nécessaire ou pour modifier ou élargir la voie.

La SNCB possède elle aussi encore un patrimoine, principalement aux abords des gares et dans les zones voisines. Dans les zones rurales, on pourrait également examiner s'ils pourraient eux aussi être un partenaire intéressant pour des mesures de verdissement sur leurs terrains.

3.3.2 Chasseur-propriétaire terrien

Les propriétaires terriens peuvent aménager leurs terrains de façon à créer un habitat intéressant pour différentes espèces animales. Les chasseurs possèdent souvent des terres, ou louent des terres, pour y exercer leur activité récréative. Les motivations des chasseurs pour l'aménagement de PEP dépendent donc fortement des terres en leur possession, de l'échelle de l'activité de chasse, et des motivations en termes de protection de la nature.

Limpens (2021) (l'étude de cas GISELE wallonne sur le busard cendré) a distingué deux extrêmes dans l'attitude des chasseurs-propriétaires terriens à l'égard des mesures de protection du busard cendré.

D'un côté, il y a les chasseurs qui connaissent leurs terres et la biodiversité présente. Ils exploitent leurs terres de manière durable et prêtent attention aux espèces protégées. Ils sont plus disposés à adapter leur paysage pour la biodiversité, et à réaliser une situation gagnant-gagnant en attirant plus de gibier. Par ailleurs, l'intérêt personnel pour la nature, la délimitation des terres et la lutte contre l'érosion sont aussi cités comme motivations pour la réalisation de PEP. Les inconvénients sont les charges financières de l'aménagement et de l'entretien qui ne sont pas compensées (Limpens, 2021).

De l'autre côté, il y a les chasseurs qui visitent rarement leurs terres sauf pendant les grands événements de chasse et qui connaissent donc moins et accordent moins d'attention aux espèces spécifiquement protégées. Ces événements de chasse de grande envergure ne tiennent pas compte des nids d'espèces comme le busard cendré. Il n'est pas rare que des couples nicheurs soient apeurés par les activités de chasse et prennent la fuite, ou même qu'ils soient abattus par des chasseurs. Les chasseurs qui abattent le gibier de façon arbitraire sont mus par la nostalgie d'une époque où la chasse n'était pas encore réglementée. Ce comportement est surtout dû à un manque de connaissance ou de respect de la réglementation, à une conscience limitée de la situation dans laquelle se trouve le busard cendré (et d'autres espèces), et à une mauvaise communication. Des informations plus nombreuses et de meilleure qualité sur la fragilité et la vulnérabilité de cette population de rapaces à l'attention des chasseurs pourraient améliorer cette situation. Un chasseur interrogé dans le cadre de l'étude de cas wallonne a souligné que quand des associations de chasse communiquent des informations à leurs membres, cela a plus d'impact. Les chasseurs ont tendance à se méfier de la communication provenant des organisations de protection de la nature (Limpens, 2021).

Dans la recherche d'opportunités avec des chasseurs-propriétaires terriens, il est important d'être conscient de la variation des attitudes dans le domaine de la chasse. Chez les chasseurs qui appliquent déjà une méthode durable, l'on peut jouer sur les motivations écologiques et socio-écologiques. Chez les chasseurs moins portés sur la durabilité, on peut miser sur l'amélioration de leurs connaissances et sur la sensibilisation à leur impact sur des espèces comme le busard cendré. Le répondant interrogé pour cette étude de cas fait partie des chasseurs qui s'engagent déjà en faveur de la nature. Au cours de l'entretien et dans le cadre de l'étude de cas wallonne, les motivations suivantes ont été mentionnées.

- Motivations écologiques :
 - vouloir faire quelque chose de bien pour la nature (indépendamment de la chasse).
- Motivations socio-écologiques :
 - attirer du gibier pour la chasse ;
 - pour remédier aux problèmes d'érosion et d'inondations auxquels la région est confrontée (par exemple, après des remembrements) et réaliser ainsi une situation gagnant-gagnant pour la lutte contre l'érosion et la protection de la nature.
- Motivations socio-économiques :
 - la délimitation des parcelles.

Les obstacles suivants ont été cités.

- Obstacles socio-économiques :
 - le manque d'aide financière ;
 - connaissance, conscience ou sensibilité insuffisante à la problématique, d'où le manque de disposition à envisager des mesures.

3.4 Motivations et obstacles par PEP spécifique

Les raisons avancées par les répondants pour intégrer des PEP sur leurs terres varient fortement en fonction du contexte, des objectifs, des motivations et des points de vue. Chaque répondant a été invité à formuler ses commentaires et ses points de vue sur des PEP spécifiques, sur la façon dont il les a intégrés ou pas, ainsi que sur les raisons de ce choix. Dans ce cadre, plusieurs discours ont été identifiés et une distinction a été établie entre trois groupes ayant des motivations et des obstacles semblables pour chaque PEP (tableau 3) : l'agriculteur Intensif ('I' dans le tableau 3) dont l'objectif premier et central est d'obtenir une production élevée, l'agriculteur inclusif respectueux de la Nature ('N' dans le tableau 3) qui comprend la valeur de la biodiversité et intègre volontiers la nature dans son modèle agricole, et les Autres propriétaires terriens ('A' dans le tableau 3) qui accordent peu ou pas d'importance à la productivité des terres, comme les communes, et qui ont différentes motivations pour enrichir ou non la biodiversité sur leurs terres par le biais de PEP. Un aperçu des motivations et des obstacles à la réalisation de PEP spécifiques par groupe de discours montre où résident les opportunités d'aménagement de PEP spécifiques ou où il y a des difficultés à surmonter.

Tableau 3 : Aperçu récapitulatif des motivations et des obstacles pour l'aménagement de PEP spécifique, avec une distinction entre les points de vue de l'agriculteur Intensif 'I', de l'agriculteur inclusif respectueux de la Nature 'N', et des Autres propriétaires terriens 'A'

PEP	Motivations selon les acteurs		Obstacles selon les acteurs	
Haies	I/N	§ Compensé par CG PEP	I/N/A	§ L'entretien nécessite beaucoup de travail intensif
	I/N	§ Crée de l'ombre sur les pâturages	I	§ Complique le passage du tracteur
		§ Réduction de la dérive	I	
	N/A	§ Lutte contre l'érosion		§ Perte de rendement à cause de l'ombre sur les parcelles de terres arables
	N/A	§ Pollinisation et lutte contre les maladies	I/N	
	N	§ Enrichissement de la biodiversité pour la nature (agriculteurs et communes)		§ Pas possible si les terres ne sont pas en pleine propriété (p. ex. bail à ferme)
	N/A			
Taillis	A	§ Enrichissement de la biodiversité pour plus de gibier (chasseurs)		
	I/N	§ Compensé par CG PEP	I/N	§ Perte de rendement à cause de la superficie occupée
	I/N	§ Crée de l'ombre sur les pâturages		§ Complique le passage du tracteur
		§ Réduction de la dérive	I	
	N	§ Lutte contre l'érosion	I	§ Perte de rendement à cause de l'ombre sur les parcelles de terres arables
	N/A	§ Pollinisation et lutte contre les maladies		

	N/A N/A A	§ Enrichissement de la biodiversité pour la nature (agriculteurs et communes) § Enrichissement de la biodiversité pour plus de gibier (chasseurs)	I/N A	§ Pas possible si les terres ne sont pas en pleine propriété (p. ex. bail à ferme) § Conflits spatiaux et de propriété avec les agriculteurs ; bandes publiques à côté des champs agricoles trop étroites pour que les communes puissent aménager des taillis (doivent être à 0,5 mètre du champ et 0,5 mètre de la route)
Talus boisés	I/N I/N N N/A A	§ Compensé par CG PEP § Crée de l'ombre sur les pâturages § Pollinisation et lutte contre les maladies § Enrichissement de la biodiversité pour la nature (agriculteurs et communes) § Enrichissement de la biodiversité ; plus de gibier (chasseurs)	I/N I I/N I/N A	§ Perte de rendement à cause de la superficie occupée § Complique le passage du tracteur § Perte de rendement à cause de l'ombre sur les parcelles de terres arables § Pas possible si les terres ne sont pas en pleine propriété (p. ex. bail à ferme) § Conflits spatiaux et de propriété avec les agriculteurs, car les bandes publiques à côté des champs agricoles sont trop étroites pour que les communes puissent aménager des talus boisés
Bande tampon chemins creux	I/N I/N I/N N/A N N/A A	§ Compensé par CG lutte contre l'érosion § Si végétation déjà présente au bord du chemin creux -> crée une motivation pour aménager une bande tampon via un CG : perte de rendement compensée § Lutte contre l'érosion § Intérêt esthétique § Pollinisation et lutte contre les maladies § Enrichissement de la biodiversité ; pollinisateurs, rongeurs, oiseaux, etc. (agriculteurs et communes) § Enrichissement de la biodiversité ; plus de gibier (chasseurs)	I I A I	§ Complique le passage du tracteur § Perte de rendement à cause de l'ombre sur les parcelles de terres arables § Conflits spatiaux et de propriété avec les agriculteurs, car les bandes publiques entre le chemin creux et les champs agricoles sont trop étroites pour que les communes puissent aménager une bande tampon § Perte de rendement, car les chemins creux sont des niches pour les lapins, les blaireaux et les rats, qui se nourrissent des cultures

Bande tampon cours d'eau	I/N	§ Lutte contre l'érosion	I/N	§ Pas compensé par CG
	N/A	§ Amélioration de la qualité de l'eau	I/N/A	§ La gestion de fauche de la bande tampon nécessite beaucoup de travail intensif
	N	§ Pollinisation et lutte contre les maladies	I/N	§ Souvent une végétation d'orties et de chardons le long des cours d'eau
	N/A	§ Enrichissement de la biodiversité pour la nature (agriculteurs et communes)		
	A	§ Enrichissement de la biodiversité ; plus de gibier (chasseurs)		
	N/A	§ Réduction de la dérive		
Mares	I/N/A	§ Rétention de l'eau, prévention des inondations	I/N	§ Pas compensé par CG
	I/N	§ Eau pour le bétail dans les pâturages	I	§ Avantage et fonction des mares pas clairs, surtout sur des champs
		§ Pollinisation et lutte contre les maladies	I/N	§ Vite asséchée si nappe phréatique profonde
	N/A	§ Enrichissement de la biodiversité (p. ex. triton crêté)	I	§ Doit être multifonctionnelle (p. ex. eau pour le bétail et prévention des inondations)
	A	§ Intérêt esthétique (commune)		
	A	§ Récréatif (commune)		
Bassins d'attente	I	§ Lutte contre l'érosion	I/N	§ Pas compensé par CG
	I	§ Rétention de l'eau, prévention des inondations, et mesure contre la sécheresse	I/N/A	§ Les bassins d'attente actuels ont perdu leurs fonctions (au mauvais endroit, pas d'entretien, trop pollués, etc.), ce qui confère une connotation négative à leur utilité
	N	§ Pollinisation et lutte contre les maladies		
	N/A	§ Enrichissement de la biodiversité pour la nature		
Talus broussailleux	I/N/A	§ Rétention de l'eau, mesure contre la sécheresse	I/N/A	§ Connaissance générale et sensibilisation aux talus broussailleux faibles et/ou inexistantes
	I/N	§ Compensé par CG (Paysage régional)		
		§ Enrichissement de la biodiversité : talus broussailleux comme bosquet de chasse pour les chasseurs		
	A	§ Intérêt historique		

Chemins (verts) non revêtus	N/A	§ Intérêt historique	I	§ Complique et ralentit le passage du tracteur
	N	§ Pollinisation et lutte contre les maladies		§ Attire les touristes sur les champs
	I/N	§ Ne gêne pas les cultures et l'agriculteur (≠ talus boisés, par exemple)	I	§ La fonction de biodiversité diminue, car perturbations causées par les promeneurs et cyclistes fréquents
	N/A	§ Enrichissement de la biodiversité pour la nature	N/A	§ Le touriste préfère les chemins revêtus (commune)
			A	§ Conflit spatial et de propriété avec les agriculteurs, car la bande publique entre le chemin non revêtu et les champs agricoles (1 m de large) n'est parfois pas respectée par les agriculteurs
			A	
Fourrés	I/N	§ Lutte contre l'érosion	I	§ Difficile à contrôler
	N	§ Pollinisation et lutte contre les maladies	I	§ Perte de rendement à cause de la superficie occupée
	N/A	§ Enrichissement de la biodiversité pour la nature	I	§ Perte de rendement à cause de l'ombre sur les parcelles de terres arables
Réserves de terres arables	I/N	§ Compensé par CG	I	§ Crainte des mauvaises herbes
	N	§ Optimisation de la structure du sol	I	§ Insectes jugés non fonctionnels, ou même contre-productifs (nuisibles)
	N	§ Pollinisation et lutte contre les maladies		
	N/A	§ Enrichissement de la biodiversité		

3.5 Voies alternatives pour réaliser davantage de PEP

En plus d'être interrogés sur leurs motivations et obstacles à la réalisation de PEP, les répondants ont aussi été invités à s'exprimer sur des options alternatives (instruments (de gestion), modes de travail/coopération, diversification des cultures, etc.) qui contribuent à une augmentation des PEP et du capital naturel.

3.5.1 Échange de terres

Les participants ont été invités à donner leur avis sur l'échange de terres, par exemple entre des agriculteurs et la commune. Il s'agit ici de petits lopins de terre qui peuvent être échangés (donc pas d'un remembrement), par exemple parce qu'un agriculteur possède une bande un peu moins intéressante pour faire pousser des cultures, mais qui peut en revanche s'avérer intéressante pour la plantation de PEP, et que la commune possède un morceau de terrain attenant aux parcelles de l'agriculteur. Les participants sont en principe intéressés par un tel échange de terres, mais dans la pratique, ce n'est pas une option facile. Chacune des parties doit en effet posséder des terres intéressantes pour l'autre partie. Par ailleurs, pour les agriculteurs, un tel échange doit être soumis à

quelques conditions : les terres doivent être au moins de la même qualité, la superficie doit valoir la peine, et la parcelle doit être bien accessible et bien communiquer avec les parcelles déjà en possession.

3.5.2 Diversification des cultures

Comme les PEP, la diversification des cultures crée un paysage plus intéressant pour l'alimentation du busard cendré (et donc aussi pour le busard cendré lui-même). Plusieurs points de vue ont été exprimés au sujet de la diversification des cultures. Un agriculteur bio applique la diversification dans le but de répartir les risques. Il recherche des (combinaisons de) cultures qui résistent mieux au changement climatique et a adhéré au CG rotation des cultures. L'agriculteur affirme observer plus d'animaux depuis la diversification du paysage et des cultures. D'autres agriculteurs interrogés sont convaincus du fait que l'économie d'échelle est le seul moyen d'encore gagner sa vie, et un retour à une plus grande diversité des cultures n'a pas sa place dans cette démarche.

3.5.3 Circuit court

Les agriculteurs dont le modèle de revenus est basé sur l'agriculture en circuit court ont souvent plusieurs cultures dans leur offre pour lesquelles ils appliquent la diversification des cultures. De plus, un environnement attrayant comportant des PEP peut attirer les habitants et les touristes dans le magasin fermier et avoir ainsi un effet positif sur les ventes. De plus en plus de consommateurs veulent acheter local, convaincus que les produits locaux sont meilleurs pour le climat et pour la santé. Cependant, tous les agriculteurs ne sont pas en mesure de se lancer dans le circuit court. Il faut avant tout avoir une bonne situation proche du client et l'envie et l'aptitude à être en contact avec les clients presque chaque jour pour vendre ses produits.

3.5.4 Renforcement et échange des connaissances et accompagnement

Il y a un manque de connaissances sur l'impact positif de la nature pour l'agriculture, par exemple sur les services écosystémiques qui peuvent être générés par les PEP. La perception de beaucoup d'agriculteurs est que les PEP engendrent principalement des coûts et des problèmes. Un participant fait remarquer que les agriculteurs ne connaissent pas bien la portée ni la raison d'être des projets locaux relatifs aux PEP. De plus, de fausses idées circulent au sujet des PEP (par exemple : l'idée que les PEP privent les parcelles d'eau ou que les insectes attirés par les PEP représentent un danger), ou les agriculteurs ne parviennent parfois pas à générer les effets souhaités des PEP (par exemple, la végétation pousse trop lentement et les insectes utiles ne sont pas attirés) en raison d'un manque de connaissances sur la végétation.

Il est nécessaire de renforcer les connaissances des écologistes, des experts agricoles et des agriculteurs sur les effets (souvent positifs) de la nature sur l'agriculture en général, mais aussi sur les fermes locales et la planification d'entreprise en particulier. De manière générale, les situations gagnant-gagnant et les impacts (pourquoi c'est important, pourquoi à cet endroit, qu'est-ce que ça implique pour les agriculteurs) pourraient être mieux communiqués. Au niveau de l'exploitation, on pourrait prodiguer des conseils sur les éléments naturels aménagés sur des terres agricoles et sur les (combinaisons de) cultures adaptées intéressantes pour l'agriculteur comme pour la nature. Un planning à long terme peut être établi au niveau de l'exploitation.

Par ailleurs, des connaissances devraient être échangées entre agriculteurs, ce qui permettrait à des fermiers de visiter des exemples d'autres agriculteurs ayant un aménagement et une planification d'entreprise alternatifs. Des success stories, des conseils pratiques et des approches alternatives peuvent ainsi être partagés et seront sans doute plus facilement acceptés que s'ils émanent d'un « vert » ou de quelqu'un qui descend de sa « tour d'ivoire ». Les histoires positives pourraient également être partagées avec un public plus large (par exemple, au moyen de panneaux d'information), afin de présenter les agriculteurs sous un beau jour. Le suivi et l'accompagnement des agriculteurs après la plantation de PEP pourraient aussi être soutenus, afin d'accroître les chances d'interaction efficace entre nature et agriculture.

Une telle sensibilisation peut contribuer à améliorer l'état d'esprit des agriculteurs par rapport aux PEP ou à leur rôle dans le paysage et les convaincre ainsi plus facilement d'investir dans les PEP. Cela devrait aller de pair avec la résolution d'autres points névralgiques, comme les inquiétudes des agriculteurs concernant les aspects juridiques ou économiques des PEP.

3.5.5 Coopération entre acteurs

La coopération entre acteurs ne contribue pas seulement au renforcement et à l'échange des connaissances, mais peut aussi participer à la création d'approches innovantes et à la réalisation de situations gagnant-gagnant. Une coopération entre agriculteurs, communes, organisations (locales) de protection de la nature, chasseurs, institutions scientifiques, mais aussi avec des acteurs locaux comme un apiculteur ou un chasseur, peut déboucher sur de nouvelles solutions qui profitent tant à l'agriculture qu'à l'environnement. Un exemple donné lors des entretiens est celui d'une petite coopération locale entre un chasseur et un agriculteur. Le chasseur avait vu des perdrix grises sur une des bandes d'érosion de l'agriculteur et lui a demandé de ne pas faucher avant août, après quoi cet agriculteur l'a fait sur une base volontaire. Le chasseur demande à l'agriculteur de le contacter ou de le prévenir avant le fauchage ou la récolte, pour lui laisser le temps de parcourir la parcelle avec les chiens de chasse afin de chasser le gibier présent. Ce type de coopération locale peut diminuer la résistance aux PEP.

Plusieurs participants ont indiqué qu'il est plus facile d'engager de jeunes agriculteurs pour plus de dialogue et de coopération. Selon eux, les jeunes agriculteurs semblent plus ouverts aux nouvelles façons de travailler et voient les erreurs commises dans le passé. Ils sont souvent mieux formés, ont une meilleure connaissance de l'aspect écologique par rapport à la vieille génération et seraient plus favorables à une plus grande diversité (des cultures) et à des cultures de plus petite envergure.

4 Discussion

4.1 Enseignements méthodologiques pour le manuel AISE

La réalisation d'entretiens semi-structurés en vue d'identifier les impacts (étape 2) n'avait pas été testée dans les études de cas GISELE précédentes. L'application et le test de cette méthode qualitative pour l'adéquation au manuel GISELE étaient dès lors un élément important dans le cadre de l'étude de cas Busard cendré. L'accent de l'étude de cas était surtout mis sur l'identification des raisons pour lesquelles la réalisation de PEP a rencontré peu de succès pendant la première période du Plan Busard. L'application d'entretiens (semi-structurés) est adéquate dans ce cadre, car cette méthode permet d'aller plus en profondeur en posant plus de questions aux répondants si nécessaire, et de collecter ainsi des données plus riches sur, dans ce cas, les motivations ou les obstacles des parties prenantes à la plantation de PEP. Les arguments pour ou contre peuvent être mieux explorés qu'avec une enquête (en ligne) (aussi une option pour la mise en œuvre de l'étape 2).

L'application d'entretiens a en effet fourni des données riches. Cette méthode a permis non seulement d'établir une liste détaillée des motivations et des obstacles par partie prenante, mais aussi de recueillir des informations sur le contexte dans lequel se trouve une partie prenante. C'est important, car cela permet souvent de mieux comprendre les raisons pour lesquelles une partie prenante fait certains choix et d'où vient sa perception ou sa représentation du monde. De plus, diverses possibilités ont été examinées en réponse à la problématique. Tant le contexte dans lequel se trouve une partie prenante que les pistes de solution possibles peuvent être utiles pour un coordinateur de projet en vue du déroulement futur d'un projet d'aménagement de la nature.

La réalisation et l'analyse d'entretiens prennent du temps. Pour un groupe limité de parties prenantes, c'est encore faisable, mais quand il est question d'un grand groupe de parties prenantes dans le cadre d'un projet d'aménagement de la nature, d'autres méthodes, comme des discussions en groupe de réflexion ou une enquête (en ligne), sont plus efficaces. Mais elles fournissent des données moins riches, étant donné que lors de discussions en groupe de réflexion, tout le monde n'a pas l'occasion de prendre pleinement la parole dans le laps de temps limité et qu'une enquête offre très peu d'opportunités de réponses supplémentaires (à supposer qu'on prenne le temps d'y répondre). De plus, pendant l'analyse, il est nécessaire de transposer les réponses ouvertes et parfois détaillées en une liste d'impacts concrets auxquels des indicateurs peuvent être associés.

Une fois tous les impacts identifiés dans le cadre des entretiens, un exercice de priorisation devrait idéalement être effectué avec les parties prenantes afin de reprendre les principaux impacts dans l'AISE. Durant cette étude de cas, cet exercice n'a pas été fait, mais une enquête (en ligne) permettant aux répondants de sélectionner les principaux impacts pourrait être une approche efficace. Il est conseillé de ne pas reprendre tous les impacts dans les étapes suivantes de l'AISE. Cela nécessiterait trop de temps aux étapes 3 et 4 pour traiter les données, alourdirait inutilement l'établissement de rapports et pourrait compromettre l'accent des évaluations.

La profondeur des entretiens peut plutôt être considérée comme un « plus appréciable » ou un « extra », mais n'est pas essentielle au déroulement ultérieur de la feuille de route AISE. Nous recommandons l'application d'entretiens pour l'étape 2 quand un coordinateur de projet veut

comprendre, par exemple, le contexte de la partie prenante dans lequel se trouve l'impact ou souhaite explorer des pistes de solution afin de réduire les impacts négatifs.

4.2 Discussion de l'étude de cas

Pendant des décennies, les espaces ouverts ont été « déshabillés » notamment par l'intensification et les remembrements, ce qui a eu un effet négatif sur les oiseaux des champs comme le busard cendré. Le plan de protection des espèces Busard cendré a pour but d'élargir l'habitat de l'oiseau des champs. Bien que les CG mis en place pour le busard cendré se déroulent bien, la réalisation structurelle d'un meilleur habitat pour le busard cendré en introduisant davantage de PEP dans les espaces ouverts requiert encore beaucoup de travail.

Comme le montrent les résultats, ce n'est pas une tâche facile pour les agriculteurs. Les obstacles cités pour la réalisation de PEP étaient plus nombreux que les motivations. Par ailleurs, beaucoup d'agriculteurs ont tendance à penser essentiellement économie d'échelle. Une partie des répondants (dont quelques agriculteurs) ont reconnu que l'échelle à laquelle l'agriculture est pratiquée devrait être réduite, mais dans le même temps, ils se montrent sceptiques par rapport à cette possibilité, compte tenu de la tendance actuelle de l'économie d'échelle stimulée par un marché de produits agricoles toujours plus internationaux. Cette tendance est considérée comme irréversible, une perception due au fait que l'agriculture traditionnelle est coincée dans une certaine façon de travailler. L'industrie dicte les prix des produits agricoles et détermine ce qui sera cultivé. À titre d'illustration, cinq entreprises vendent 70 % des récoltes alimentaires mondiales (Chemnitz et al., 2017). L'industrie offre les mêmes prix qu'il y a 30 ans (Dhoore, 2019) et si le prix d'une culture est inférieur au prix de revient, les agriculteurs doivent l'accepter ; sinon, ils ne parviendront pas à écouler leurs produits. Les coûts pour le salaire, la terre et la technologie ont en revanche augmenté. Il est conseillé aux agriculteurs de s'agrandir pour survivre, ce qui profite aussi à l'industrie. Des frais élevés sont encourus pour les terres², et pour cultiver de grands champs, les agriculteurs achètent des tracteurs plus imposants et plus lourds (Vilt, 2021). Ils deviennent encore plus dépendants de l'industrie pour la fourniture de technologies, d'engrais, de graines et pour l'achat de produits. Pour être rentable dans ce contexte de coûts élevés, l'agriculteur est coincé dans une réalité qui le pousse à produire et à s'agrandir encore plus.

Par ailleurs, le choix d'un agriculteur en faveur de la réalisation de PEP est compliqué par la relation difficile entre l'agriculture et le secteur de la nature, marquée (des deux côtés) par la méfiance. Certains agriculteurs n'envisageraient par définition pas de collaborer davantage avec le secteur de la nature (par exemple, via un CG ou des PEP). D'autres le font, mais subissent la pression de collègues réfractaires.

Plusieurs pistes sont possibles pour convaincre les agriculteurs de réaliser davantage de PEP. D'une part, on pourrait chercher des moyens de rendre l'investissement dans les PEP plus attrayant pour l'agriculture traditionnelle. Une option serait de proposer une indemnité financière qui couvre plus que les frais et est garantie pour une longue période. Une option complémentaire pourrait être

² Les agriculteurs éprouvent de plus en plus de difficultés à trouver des terres. Ils font face à la concurrence de particuliers, comme des propriétaires de chevaux, qui peuvent déboursier plus d'argent pour un lopin de terre (Nuyts, 2022).

d'alléger la charge administrative. De plus, la hausse des prix des terres contrecarre la réalisation de nouveaux PEP. Une politique pourrait être menée afin de garder ces prix sous contrôle (comme c'est déjà le cas en France, par exemple (Vilt, 2018)). Par ailleurs, la législation relative à la suppression des PEP pourrait aussi être adaptée (par exemple : plus grande flexibilité dans le déplacement de PEP sous certaines conditions). L'obligation de permis pour les coupes est définitive, tandis que la subvention change à chaque nouvelle Politique agricole commune. Un agriculteur qui protège ou crée la nature risque de se voir imposer des limitations par la suite, ce qui contrecarre les efforts déployés pour la nature et suscite de la méfiance. Il y a lieu de chercher ici un juste équilibre, car l'objectif n'est pas que la nature financée soit ensuite détruite.

D'autre part, l'on peut investir dans le renforcement des connaissances des agriculteurs et dans l'échange de connaissances avec ceux-ci. En effet, il y a un manque de connaissances sur l'impact positif de la nature (comme les PEP) pour l'agriculture, de fausses idées circulent au sujet des PEP, les agriculteurs ne parviennent parfois pas à générer les effets souhaités des PEP, et les projets de verdissement sont peu connus. Ceci implique que, pour rompre la « tendance irréversible », il y a lieu de faire connaître et de rendre tangible l'effet positif de la nature sur l'agriculture, mais aussi de fournir des informations sur les méthodes alternatives qui peuvent s'avérer intéressantes d'un point de vue économique. Par exemple, des études montrent que la diversification agricole ne se fait pas nécessairement au détriment de la récolte et est favorable à la biodiversité, à la pollinisation, à la protection des cultures, au cycle des nutriments, à la fertilité des sols et à la régulation de l'eau (Tamburini et al., 2020) et que les agriculteurs agroécologiques perçoivent en moyenne un revenu plus élevé (van der Ploeg, 2019). Les organismes de recherche peuvent contribuer avec des connaissances spécifiques pour l'aménagement et la gestion des PEP sur les terres agricoles. Des calculs (économiques) peuvent également être effectués concernant les gains/pertes de production et d'autres effets des PEP, aux fins de la prise de décisions mieux informées. La fourniture d'informations, mais aussi l'échange d'expériences entre agriculteurs, gagneraient à être améliorés. Un accompagnement est en outre nécessaire pour une mise en œuvre correcte dans une exploitation agricole.

Il est important de veiller à ce que la relation difficile entre l'agriculture et le secteur de la nature ne complique pas le renforcement et l'échange des connaissances. Les coopérations peuvent stimuler les relations existantes ou aider à tisser de nouvelles relations avec des partenaires potentiels. Elles peuvent contribuer à développer des solutions innovantes, à réaliser des synergies, à limiter les compromis et à renforcer la confiance entre différents secteurs. Ces coopérations nécessitent un lien de confiance solide entre les parties prenantes. Elles doivent laisser de la place à l'histoire et à la vision de chaque partie et permettre un apprentissage mutuel et des négociations conjointes. Afin de stimuler la coopération et de limiter les sensibilités (du passé) entre agriculture et nature, il est important d'améliorer le dialogue entre les deux secteurs. La coopération peut prendre différentes formes et tailles, des petites aux grandes initiatives et en différentes constellations de partenaires, par exemple avec des organisations de la société civile, des citoyens, des pouvoirs publics, des entreprises, etc. Les ventes publiques paysagères qui étaient organisées aux Pays-Bas sont un exemple intéressant. Citoyens et entreprises pouvaient y acheter des éléments paysagers, sans l'intervention des pouvoirs publics ou de grandes organisations de protection de la nature. En réalité, les acheteurs d'un élément paysager n'étaient pas propriétaires, mais payaient pour l'aménagement, la perte de revenus et la

gestion pendant dix ans. Leur motivation était de contribuer à un beau paysage où ils pouvaient s'adonner à leurs loisirs (ARK, 2014).

Outre le PEP spécifique (tableau 2), le sol peut lui aussi être considéré comme une structure fixe. Une bonne gestion du sol peut profiter au busard cendré tant sur les terres publiques que sur les terres agricoles. Un sol plus sain ayant une biodiversité plus riche signifie plus de nourriture pour les proies du busard cendré. Pour les agriculteurs, cela implique l'utilisation de tracteurs moins lourds, une réduction du travail du sol, et l'application d'une rotation et d'un mélange des cultures bien pensés. La rotation des cultures, les cultures de repos et l'engrais organique augmentent l'activité microbienne dans le sol (Lori et al., 2017). Le soin du sol présente aussi des avantages pour les agriculteurs, comme la séquestration du carbone dans le sol, une meilleure pénétration des racines et infiltration de l'eau, et une réduction des pertes d'azote et de phosphore.

Bien que l'agriculture occupe une grande superficie et qu'elle offre le plus d'opportunités pour les PEP, on pourrait également étudier comment les autres propriétaires terriens pourraient contribuer à créer un meilleur habitat pour le busard cendré. Un avantage possible est que les autres propriétaires terriens ont une relation moins sensible avec le secteur de la nature et qu'ils seraient donc plus disposés à envisager certaines mesures. Cette étude a déjà exploré les motivations et obstacles d'un gestionnaire des chemins de fer et d'un chasseur-propriétaire terrien (de petite envergure) pour la réalisation de PEP. Mais des opportunités de réalisation de PEP peuvent aussi être recherchées auprès d'autres propriétaires terriens, tant privés que publics. Par exemple, 15 % de la superficie d'affectation agricole ne sert plus à l'agriculture (Gouvernement flamand, 2018) mais est utilisée pour des animaux de hobby (chevaux, ânes, etc.), des jardins et des entreprises non agricoles. Des opportunités de réalisation de PEP existent peut-être ici. On pourrait également étudier les opportunités dans les domaines militaires, souvent déjà caractérisés par des prairies riches en espèces et de grands fourrés de ronces.

Les communes peuvent également réaliser davantage de PEP sur leur territoire. Pour ce faire, elles doivent être mieux informées des terres en leur possession et des endroits où il y a des opportunités. Cependant, les coûts liés à l'entretien et les budgets limités peuvent empêcher les communes de réaliser davantage de PEP. D'un autre côté, des investissements dans des structures fixes peuvent aussi réduire les coûts liés au nettoyage des voiries et des égouts à la suite de l'érosion et des coulées de boue. L'échange de connaissances et la coopération avec des acteurs (locaux) peuvent offrir un soutien et un accompagnement aux communes pour identifier et réaliser les bons emplacements et les mesures et la gestion appropriées, mais aussi pour passer des accords sur la mise en œuvre de la gestion et la répartition des coûts. Les communes peuvent en outre aussi jouer un rôle en encourageant les agriculteurs et les autres propriétaires terriens privés à réaliser davantage de PEP, par exemple en nouant un dialogue et des collaborations avec eux, en intervenant comme facilitateur entre différents acteurs, etc.

5 Sources

ARK (2014). 25 jaar ARK: Landschapsveilingen. ARK Natuurontwikkeling. Consulté sur <https://www.ark.eu/over-ark/ark-organisatie/25-jaar-ark/25-jaar-ark-veiling>

Chemnitz, C., Luig, B., Rehmer, C., Benning, R. & Wiggerthale, M. (2017). Konzernatlas 2017. Daten und Fakten über die Agrar- und Lebensmittelindustrie 2017. Heinrich-Böll-Stiftung, Rosa-Luxemburg-Stiftung, Bund für Umwelt und Naturschutz Deutschland, Oxfam Deutschland, Germanwatch & Le Monde diplomatique.

Dhoore, K. (2019). Opinie: Landbouw met toekomstperspectief. Landwijzer. Consulté sur <https://www.landwijzer.be/inspiratie/opinies/opinie-landbouw-met-toekomstperspectief>

Holden, J., Grayson, R.P., Berdeni, D., Bird, S., Chapman, P.J., Edmondson, J.L., Firbank, L.G., Helgason, T., Hodson, M.E., Hunt, S.F.P., Jones, D.T., Lappage, M.G., Marshall-Harries, E., Nelson, M., Prendergast-Miller, M., Shaw, H., Wade, R.N. & Leake, J.R. (2019). The role of hedgerows in soil functioning within agricultural landscapes. *Agriculture, Ecosystems & Environment*, 273, 1–12. doi:10.1016/j.agee.2018.11.027

Limpens, A. (2021). GISELE - cas d'étude 5 - Étude d'impact socio-économique du plan d'action des busards nicheurs en milieu agricole en Wallonie.

Lori, M., Symnaczik, S., Mäder, P., De Deyn, G. & Gättinger, A. (2017). Organic farming enhances soil microbial abundance and activity—A meta-analysis and meta-regression. *PLoS ONE*, 12(7).

Nuyts, S. (2022). Landbouwgrond is steeds minder vaak écht landbouwgrond. Landbouwleven. Consulté sur <https://www.landbouwleven.be/12873/article/2022-01-24/landbouwgrond-steeds-minder-vaak-echt-landbouwgrond>

Sutter, L., Albrecht, M. & Jeanneret, P. (2018). Landscape greening and local creation of wildflower strips and hedgerows promote multiple ecosystem services. *Journal of Applied Ecology*, 55, 612–620. doi:10.1111/1365-2664.12977

Tamburini, G., Bommarco, R., Wanger, T.C., Kremen, C., van der Heijden, M.G.A., Liebman, M. & Hallin, S. (2020). Agricultural diversification promotes multiple ecosystem services without compromising yield. *Science Advances*, 6.

Van Der Ploeg, J.D., Barjolle, D., Bruil, J., Brunori, G., Costa Madureira, L.M., Dessein, J., Drăg, Z., Fink-Kessler, A., Gasselin, P., Gonzalez De Molina, M., Gorlach, K., Jürgens, K., Kinsella, J., Kirwan, J., Knickel, K., Lucas, V., Marsden, T., Maye, D., Migliorini, P., Milone, P., Noe, E., Nowak, P., Parrott, N., Peeters, A., Rossi, A., Schermer, M., Ventura, F., Visser, M. & Wezel, A. (2019). The economic potential of agroecology: Empirical evidence from Europe. *Journal of Rural Studies*, 71, 46–61. doi:10.1016/j.jrurstud.2019.09.003

Van Vooren, L., Reubens, B., Broekx, S., De Frenne, P., Nelissen, V., Pardon, P. & Verheyen, K. (2017). Ecosystem service delivery of agri-environment measures: A synthesis for hedgerows and grass strips on arable land. *Agriculture, Ecosystems and Environment*, 244, 32–51.

Vandeghechuchte M., Van Hoydonck G., Goemaere K., Lewylle I., Lambrechts J. & Heylen O. (2015). Soortenbeschermingsprogramma voor de grauwe kiekendief, Agentschap voor Natuur en Bos, België.

Vilt (2018). "Lagere Franse grondprijzen door overheidsingrijpen", 13 novembre 2018. Consulté sur <https://vilt.be/nl/nieuws/lagere-franse-grondprijzen-door-overheidsingrijpen>

Vilt (2021). Impact coronacrisis laat zich (nog) niet voelen in verkoop landbouwmachines, 16 avril 2021. Consulté sur <https://vilt.be/nl/nieuws/impact-coronacrisis-laet-zich-nog-niet-voelen-in-verkoop-landbouwmachines>

Gouvernement flamand (2018). Vision stratégique du Plan de politique d'aménagement du territoire pour la Flandre (BRV).

6 Annexes

6.1 Bijlage 1: Interviewgids

Introductie

- Korte intro INBO (indien niet gekend)
- Korte toelichting doel en aanpak case Grauwe Kiekendief
- Korte toelichting doel en verloop van het interview
- Korte toelichting begrippen (kleine landschapselementen vs beheerovereenkomst Grauwe Kiekendief)
- Korte toelichting verschillende type kleine landschapselementen (presentatie op basis van tabel 2)
- Afspraken ivm opnemen gesprek en GDPR
- Zijn er nog vragen?

Opmerking voor de interviewer: bepaal voor het interview of de ex-ante of een ex-post vragenlijst van toepassing is.

Interview (ex-ante)

- Kunt u zichzelf (en uw organisatie) en kort voorstellen?
- Heeft u (hebben jullie) al maatregelen genomen voor de Grauwe Kiekendief op de terreinen die u (jullie) in eigendom heeft (hebben) of beheert (beheren)?
 - 5x waarom
- Wat bent u (zijn jullie) - nog - van plan te doen voor de Grauwe Kiekendief?
[benoem eventueel de diverse kleine landschapselementen die nog niet vermeld werden, zie tabel onder]
 - 5x waarom
- Wat zijn voor u (uw organisatie) de belangrijkste motivaties / drijfveren om die maatregel(en) voor de Grauwe Kiekendief te nemen?
 - 5x waarom (peilen naar verwachte en onverwachte voordelen)
- Wat zijn voor u (uw organisatie) eventuele belemmeringen om die maatregel(en) voor de Grauwe Kiekendief te nemen?
 - 5x waarom (peilen naar verwachte en onverwachte nadelen)

- U heeft de volgende kleine landschapselementen niet benoemd [...], waarom overweegt u deze niet - of - wat is er volgens u (uw organisatie) nodig opdat toe te passen?
[Zie tabel onder voor lijst kleine landschapselementen]
- Er bestaan ook andere (structurele) maatregelen [*benoem maatregelen die nog niet vermeld werden, zie bullets onder*]. Wat is er volgens u (uw organisatie) nodig opdat u (uw organisatie) ook deze maatregelen toe te passen?
 - 5x waarom (peilen naar motivaties en eventuele belemmeringen)

Interview (ex-post)

- Kunt u zichzelf (en uw organisatie) even kort voorstellen?
- Wat doet u (doen jullie) al of heeft u (hebben jullie) al gedaan voor de Grauwe Kiekendief?
 - 5x waarom
- Wat zijn voor u (uw organisatie) de belangrijkste motivaties / drijfveren om die maatregel(en) voor de Grauwe Kiekendief te nemen?
 - 5x waarom (peilen naar verwachte en onverwachte voordelen)
- Wat zijn voor u (uw organisatie) eventuele belemmeringen om die maatregel(en) voor de Grauwe Kiekendief te nemen?
 - 5x waarom (peilen naar verwachte en onverwachte nadelen)
- Wat bent u (zijn jullie) nog van plan te doen voor de Grauwe Kiekendief?

[Benoem eventueel de diverse kleine landschapselementen die nog niet vermeld werden, zie tabel onder]
 - 5x waarom (peilen naar motivaties en eventuele belemmeringen)
- U heeft de volgende (klassieke) vaste structuren niet benoemd [...], waarom overweegt u deze niet - of - wat is er volgens u (uw organisatie) nodig opdat toe te passen?
[Zie tabel onder voor lijst kleine landschapselementen]
- Er bestaan ook andere (structurele) maatregelen [*benoem de maatregelen die nog niet vermeld werden, zie bullets onder*]. Wat is er volgens u (uw organisatie) nodig opdat u (uw organisatie) ook deze maatregelen toe te passen?
 - 5x waarom (peilen naar motivaties en eventuele belemmeringen)

Bedank gesprekspartner en sluit het gesprek af.

Tabel 1: Lijst van kleine landschapselementen.

KLE	Toelichting
Hagen	Lijnvormige aanplantingen van struiken die door jaarlijkse snoei compact worden gehouden.
Heggen	Lijnvormige aanplantingen van struik- en struweelsoorten die vrij mogen uitgroeien in de hoogte en breedte, en slechts 1 maal om de 2 à 3 jaar gesnoeid worden.
Houtkanten	Vrijliggende, aaneengesloten, lijnvormige landschapselementen bestaande uit meerrijig hakhout met een minimale breedte van 5 meter.
Buffering holle wegen	Beschermingsstrook van vegetatie langs de wanden van holle wegen.
Buffering waterlopen	Beschermingsstrook van gras of spontane oevervegetatie langs waterlopen.
Poelen	Eerder kleine en ondiepe waterpartijen met ondergedoken en drijvende waterplanten, maar weinig hoog opgroeiende water- en oeverplanten, en zacht hellende oevers.
Wachtbekkens	Overloopgebied, om overtollig water tijdelijk op te vangen.
Graften	Knik of mini-terras op een helling, meestal begroeid met struikgewassen.
Onverharde wegen	Wegen zonder wegverharding, fungeren als groene linten in het landschap.
Struwelen	Struikvegetatie van 1 tot 5 meter hoog.
Akkerreservaten	Voornamelijk gekend als akkers met overstaand wintergraan voor graanetende akkervogels. Dergelijke percelen werden oorspronkelijk ontworpen voor zeldzame akkerflora.

Andere (structurele) maatregelen:

- **[Instrument] grondenruil** om centraal in het gebied een ingreep met meer effect te kunnen doen (vb. aanleg van een infiltratiezone, ontwikkeling van een mantelzoomvegetatie langsheen een holle weg ...) [*Landbouwers (zou je het zien zitten?) + gemeente (het realiseren)*]
- **[Locatie] aanleg van hagen en heggen, houtkanten op de landbouwpercelen zelf** ten gunste van erosiebestrijding, de creatie van een microklimaat ... [*Enkel landbouwers + lokale overheden*]
- Inzet op een **grotere verscheidenheid van (alternatieve) teelten** zoals Luzerne dat door z'n diepe wortels beter tegen de droogte kan, nutriënten beter afvangt, enz. Andere interessante teelten zijn bieten en zomergraan. [*Enkel landbouwers*]

- Inzet op **andere manieren van landbouw doen**, bijvoorbeeld:
 - Alternatieve inrichting gewassen op het veld (vb. strokenteelt ...);
 - Functionele agrobiodiversiteit;
 - Korte keten en inbedding in sociaal netwerk kortbij een stad of dorp;
 - Bodemzorg (ook de bodem is een vaste structuur) -> waterbehoud, C-opslag.